

LE BAROMÂTRE

Juin 2024 — n°3

L'Intelligence Artificielle dans le droit :
révolution ou défi pour les avocats
De la loi Veil à la constitutionnalisation
de l'IVG
Les contours et défis du droit commercial
en Asie

ÉCOLOGIE

Quand la nature questionne le progrès

DOSSIER SPECIAL RETOURS DE PPI

Parole libre



Le Droit Vivant dans la Cité

Ornella Rasson (élève avocate à l'EFB)

InitiaDROIT est une association d'avocats bénévoles, reconnue d'utilité publique, agréée et sous convention avec les Ministères de la Justice et de l'Éducation nationale. Elle est apolitique, aconfessionnelle et sans but lucratif.

Créée en 2005 par le Bâtonnier de Paris, Claude Lussan, InitiaDROIT intervient depuis 20 ans, essentiellement dans les classes de collèges et de lycées pour faire comprendre aux nouvelles générations que le Droit est omniprésent et les concerne déjà au quotidien.

« Si le droit était un escalier, nous leur montrons la première marche afin de leur faire comprendre l'utilité d'y grimper.

Les élèves ne sont plus les mêmes après l'intervention de l'avocat », aime à le rappeler Maître Lucile Rambert, membre fondateur et directrice générale de l'association.

Cette initiation au Droit a une finalité préventive et protectrice des comportements sociaux des jeunes.

InitiaDROIT compte plusieurs Barreaux partenaires. Les avocats interviennent sur leur ressort durant l'année sur de nombreux thèmes du programme scolaire.

Par le biais d'une méthode interactive, les avocats démontrent et font comprendre aux jeunes citoyens le sens du contrat social dont chacun est à la fois acteur et bénéficiaire.

Au travers d'exemples préparés par l'association, les bénévoles illustrent tant le sens de la règle que le fonctionnement de la justice en développant les droits et les obligations corrélatives. Ainsi les élèves prennent conscience de leur statut de citoyens et de quelques principes généraux du droit.

Quasiment tous les domaines sont concernés (pénal, famille, commercial, environnement, santé publique, social, etc..).

InitiaDROIT encourage également les élèves du secondaire à réfléchir et à débattre sur un sujet d'actualité. Un concours d'éloquence : la « Coupe nationale des élèves citoyens-Bâtonnier Lussan » est organisé par l'association tous les deux ans. En 2023 les élèves ont pu échanger sur le sujet « L'intelligence artificielle : progrès ou dérives ? ».

Élève aujourd'hui
Avocat demain !



Madame la Bâtonnière Julie Couturier lors d'une intervention en octobre 2023.

Quelques exemples de questions posées par les élèves :



Maître Elise Avner lors d'une intervention dans une classe de collège.

Est-ce le Président qui fait la loi ?

Pourquoi l'avocat porte-t-il une robe noire ?

L'enfant peut-il choisir sa résidence principale lors d'un divorce ?

Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?

Sommes-nous libres de publier ce que l'on veut sur les réseaux sociaux ?

Qu'implique la récidive lors d'une condamnation ?

Comment l'environnement peut-il être protégé par le droit ?

Une décision de justice étrangère a-t-elle la même valeur en France ?

